

Consentement éclairé GDPR

Le consentement éclairé est l'accord que vous donnez à votre prestataire de soins pour l'utilisation de vos données personnelles et médicales.

Cette utilisation de vos données personnelles et médicales a lieu dans le cadre exclusif de la continuité et de la qualité des soins. Elle respecte les nouvelles règles GDPR sur la protection de la vie privée.

Ce sont vos données et elles sont protégées.

En tant que patient, les données personnelles et médicales que vous nous confiez restent votre propriété.

Pourquoi donner votre consentement ?

En tant que professionnel de la santé, nous avons besoin de connaître certaines informations et antécédents médicaux vous concernant afin de vous soigner dans les meilleures conditions et en toute sécurité. En partageant les données, comme les radiographies, nous pourrions éviter des examens qui ne sont pas nécessaires.

Les réseaux électroniques et les logiciels de stockage et de partage de données de santé sont hautement sécurisés. Ils répondent aux critères de sécurité les plus élevés.

Les professionnels de la santé sont tenus par le secret professionnel et l'utilisation non autorisée de vos données est punissable par la loi.

Seuls les professionnels de la santé avec qui vous avez une relation peuvent consulter vos données.

Consentement

Je soussigné(e) _____ donne mon consentement à _____ pour le traitement et le transfert éventuel à un sous-traitant (stomatologue, orthodontiste, endodontiste,...) de mes données personnelles et médicales dans le cadre exclusif de mes traitements dentaires.

Fait à Ottignies, le _____

NOM :

PRENOM

SIGNATURE